DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE CANTON DE TRETS ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE METROPOLE D'ADX-MARSBILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES



| CONSI | EILLERS MU | NICIPAUX: |
|-------------------|----------------|---|
| Effectif légal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 27 | 27 | 25 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 mars 2025 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| Secrétaire de séance : | | Louis BURLE. | | |
|---|----|---|--|--|
| Conseillers municipaux présents : | 21 | Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Frédéric BLANC, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI. | | |
| Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : | 5 | Brigitte DAILCROIX (à André LALAUZE), Daniel BARBIER (à Pierre BERTRAND), Mireille JOUVE (à Gilles DURAND), Dominique GIRAUD (à Peggy MAGNETTO), Emilie KACHKACH (à Maria- Isabel ROSADO MARCHENA). | | |
| Conseillers municipaux absents sans pouvoir : | 1 | David FRUTTERO. | | |

Délibération n°

D2025-10FS

Objet:

BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Élection préalable du président de séance.

M. Louis Burle est élu à l'unanimité.

Exposé des motifs :

Le compte administratif du budget annexe vente de caveaux de l'exercice 2024 affiche les résultats suivants :

| | BUDGET ANN | EXE CAVEAUX : RÉSULTAT DE | CLÔTURE - EX | ERCICE 2024 | | |
|------------------------|--------------------------------------|--|------------------------|-------------|--------------|------------------------|
| | Résultat cloture exercice 2023 | Part excédent Exploitation 2023 affecté en Investissement BA 2024 (c/ 1068) | Résultat exercice 2024 | | | Résultat de clôture |
| | | | Dépenses | Recettes | Total | exercice 2024 |
| EXPLOITATION (c/002) | -25 696,58 € | 0,00€ | 35 671,77 € | 8 034,55 € | -27 637,22 € | -53 333,80 € |
| INVESTISSEMENT (c/001) | 39 194,48 € | | 2 781,60 € | 28 000,00 € | 25 218,40 € | 64 412,88 € |
| TOTAL SECTIONS | 13 497,90 € | 0,00 € | 38 463,37 € | 36 034,55 € | -2 418,82 € | 11 079,08 € |

Restes à réaliser de la section d'Investissement (dépenses et recettes de la section d'investissement engagées mais non mandatées ni recouvrées) :

| Restes à réaliser Investissement 2024 | | |
|---------------------------------------|-------|--|
| RAR Dépenses | 0,00€ | |
| RAR Recettes | 0,00€ | |
| Solde = RAR R I - RAR D I | 0,00€ | |

REÇU EN PREFECTURE 1e 25/83/2825

Visas:

Ouï l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-14, L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12; Vu la nomenclature comptable M 4 :

Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la commune et du budget annexe des caveaux :

Vu le compte administratif 2024 du budget annexe de la vente de caveaux tel que joint en annexe :

Considérant que M. Louis Burle a été désigné président de séance le temps que soit débattu et voté le compte administratif du budget annexe vente de caveaux :

Considérant que M. le Maire s'est retiré à l'occasion du vote ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2: Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés cidessus.

| Pour (présents et pouvoirs) | 19 | GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrir GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andre DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mirei BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique KACHKACH Émilie | | |
|--|----|--|--|--|
| Contre (présents et pouvoirs) | 6 | DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD- CLAUDE Domínique SMAΠ Sabrina | | |
| Abstentions (présents et pouvoirs) | | | | |

La Secrétaire de séance Louis BURLE Le Président de Séance Louis BURLE

DE METAVAR GUESS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (<u>www.telerecours.fr</u>) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune (https://www.meyrarques.fr/rechercher-une-deliberation) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

> REÇU EN PREFECTURE 1e 25/83/2825

> > Application agrière E-legalite.com